I MMOBILLIAR

BAREME DES HONORAIRES*

LOI N° 70-9LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972

E.I.R.L.BOUZAID Joseph IMMOBILIER

102, Cours Tourny 33500 LIBOURNE **07.81.81.48.31**

Joseph.bouzaid33@gmail.com

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Propriétés : Honoraires TTC à charge Acquéreur ou vendeur

Minimum	Prix net vendeur	Maximum
5 000 €	< 1 – 100 000 € >	10 000 €
10 000 €	< 100 001 – 200 000€ >	10 %
20 000 €	< 200 001 – 800 000 € >	8 %
4 %	< au-delà de 800 001 € >	6 %

Location loi du 6 juillet 1989

Honoraires TTC partagés bailleur/locataire 10% du loyer annuel + 200 € de rédaction de bail

Location saisonnière

20% TTC d'honoraires de gestion charge mandant sur sommes quittancées
10% TTC d'honoraires de transaction charge locataire sur le loyer
Frais de dossier sur devis

Achat - Vente de fonds de commerce et immobilier d'entreprise

Honoraires HT: 7 % avec un minimum de 7 500 € HT

Location, bail commercial

Honoraires HT : **8%** sur 36 mois de loyer (rédaction Bail : un mois de loyer HT avec 1000 € min) Vente d'Immeubles neufs - Conditions Promoteurs :

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le prix net vendeur Honoraires HT : **de 3.5 à 9**% suivant mandats promoteurs

Vente de biens à usage agricole

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien Honoraires HT : **6**% (si le vendeur est assujetti à la MSA)

Location: bail rural

Honoraires HT à la charge du bailleur : **8%** sur 12 mois de loyer (rédaction du bail par notaire)